



LETTRE DE CONSULTATION VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION ET CONDITIONS PARTICULIERES

Marché à procédure adaptée

M23.01

INFORMATIONS PREALABLES

Pouvoir adjudicateur :

Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise

Avenue du Grand Sablon – 38700 LA TRONCHE

SIRET : 348 205 543 00021

Représenté par : Monsieur Sébastien LE MAUFF, Directeur Général

Objet de la consultation : Le présent marché a pour objet la fourniture de gaz pour les Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise (crématorium de Gières).

Référence : MAPA M23.01

1. INFORMATIONS SUR LA CONSULTATION

1.1 Procédure de passation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-4 et suivants du Code de la commande publique.

1.2 Montant du marché

Le marché est composé d'un lot unique et est conclu selon le montant estimé du besoin :

Montant du besoin estimé
85 100 € HT

1.3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024.
Il peut faire l'objet d'une reconduction tacite sans que sa durée totale n'excède 2 ans.
Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la Commande Publique.
L'acheteur informe le titulaire par LRAR au moins trois mois avant la date d'échéance annuelle du contrat de son souhait de ne pas reconduire le contrat pour l'année suivante.

1.4 Mode de dévolution

Le présent marché est composé d'un lot unique au vu de la nature des prestations et de l'impossibilité technique de les allotir.

1.5 Modifications du marché

Le présent marché peut être modifié dans les conditions fixées par les dispositions de l'article R. 2194-1 du Code de la commande publique.

1.6 Variantes

La proposition de variante n'est pas autorisée.

1.7 Portée de la lettre de consultation

La présente lettre de consultation prévaut sur les conditions générales de vente du titulaire en cas de contradiction.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

2.1 Missions du titulaire

Le titulaire assure la fourniture et la livraison du gaz naturel pour le site du crématorium de Gières.

2.2 Consommation de référence

Pour la parfaite information des candidats, la consommation annuelle de référence des Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise est de 1 100 MWh (qui correspond à 90% de la consommation annuelle 2022).

2.3 Organisation

Le titulaire désigne une personne référente qui sera le contact privilégié de l'acheteur pour l'exécution du marché.

En cas de changement en cours de contrat de la personne référente, le titulaire du marché doit pouvoir prévenir le pouvoir adjudicateur et donner l'information d'une nouvelle personne.

2.4 Lieu de livraison

Point de livraison : Crématorium – Route du Mûrier – 38610 GIERES (PDL : GI117075)

3. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

3.1 Prix

En application de l'article 10.1.3 du CCAG Fournitures courantes et services, les prix sont établis hors T.V.A (*TVA applicable en vigueur à la date de la facture*), complets et réputés inclure toutes les sujétions et autres dépenses nécessaires pour la bonne exécution du marché.

Les prix du marché sont des prix fixes.

3.2 Révision des prix

Le contrat ne prévoit pas de formules de révision de prix à l'exception.

Le prix pourra seulement être révisé dans le cadre de modifications ou d'évolutions législatives ou réglementaires s'imposant au contrat.

3.3 Paiement et facturation du marché

L'attributaire du marché transmet une facture numérique détaillée des prestations qui lui ont été commandées par l'acheteur. Celle-ci est transmise au moment une fois la prestation exécutée.

En cas de changement de RIB pendant la durée d'exécution du marché, le titulaire doit avertir l'acheteur par courrier de ce changement en transmettant le nouveau RIB.

Les factures et demandes relatives à la comptabilité doivent être adressées au service comptabilité de la SEM PFI suivant :

comptabilite@pfi-grenoble.com

4. MODALITÉS DE RÉPONSE

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation doit comporter les pièces suivantes et doit être rédigé en langue française, avec l'euro pour unité monétaire :

➤ Pièces de la candidature :

1. Lettre de candidature : DC1, intégralement complétée ;
2. Déclaration de candidat : DC2, intégralement complétée.
3. **OU** conformément à l'article R. 2143-5 du Code de la commande publique, la SEM des PFI accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés aux articles R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 du Code de la Commande Publique ;

➤ Pièces de l'offre :

1. La présente lettre de consultation valant règlement de la consultation et conditions particulières datée et signée par le représentant légal ;
2. Un RIB ;
3. Une description de l'offre ;
4. Le détail quantitatif estimatif (non contractuel)
5. Les conditions de facturation ;
6. Les conditions générales de vente.

La date limite de remise des offres est fixée au :

12 Décembre 2023 à 14h00

5. JUGEMENT ET CHOIX DE L'OFFRE

5.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 15 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.2 Analyse des offres

A la suite de l'analyse, les offres inappropriées sont éliminées conformément à l'article R 2152-1 et 2 du Code de la commande publique.

Néanmoins, la SEM PFI peut, si elle le souhaite, régulariser les offres irrégulières ou inacceptables dans le cadre de la négociation à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et sans que cela soit une obligation.

L'acheteur se réserve le droit de déclarer sans suite la procédure conformément à l'article R. 2185-1 du CCP.

5.3 Négociation

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut négocier tous les éléments des offres et se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation.

5.4 Choix de l'offre

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue du classement à la suite d'un classement qui sera fait selon les critères suivants notés sur 100 points :

CRITERES	POINTS
<u>Critère n°1 : prix</u> Ce critère sera évalué sur le montant total de l'offre du candidat tel qu'il ressortira du DQE. Le montant le moins élevé obtiendra la note maximale. La note affectée au candidat sera établie suivant la formule suivante : $\text{Note} = 80 \times (\text{offre du moins disant} / \text{offre du candidat à noter}).$	80
<u>Critère n°2 : technique</u> <u>Sous-critère n°1 : conditions de distribution : 10 points</u> Présentation des conditions de distribution mise en œuvre dès la passation de la commande jusqu'à la fourniture de gaz à la SEM des PFI. <u>Sous-critère n°2 : continuité de l'approvisionnement : 10 points</u> Présentation des solutions afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en cas d'aléas (crise gazière, grèves etc.)	20

Note finale :

La note finale attribuée au candidat s'obtient en additionnant les points obtenus aux deux critères. En cas d'égalité de la note totale, c'est le candidat étant le mieux placé sur le critère majoritaire (critère n°1) qui se verra attribuer le marché.

7. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

7.1 Transmission d'une réponse par voie électronique

Le candidat doit obligatoirement transmettre son offre par voie électronique selon l'article L. 2132-2 du Code de la commande publique aux courriels suivants : f.aberlin@pfi-grenoble.com, l.mathon@pfi-grenoble.com.

L'offre du candidat doit être réceptionnée dans son intégralité avant la date limite de réception des offres sous peine d'être éliminée.

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Le candidat transmettant un envoi électronique comprenant un ou des fichiers établis dans un autre format informatique s'expose à la non prise en compte de ce fichier.

7.2 Copie de sauvegarde

Le candidat peut également faire parvenir à la SEM des PFI, par voie postale, en parallèle de son envoi électronique, une copie de sauvegarde des offres sur support physique électronique (DVD-ROM, Clés USB, CD-ROM) dans les conditions prévues par l'arrêté Ministériel du 14 décembre 2009, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

L'enveloppe doit comporter la mention « copie de sauvegarde » et doit être transmise dans les mêmes conditions de formes que l'envoi électronique. Cet envoi doit se faire impérativement avant l'expiration du délai de remise des offres à l'adresse suivante :

Pompes Funèbres Intercommunales De La Région Grenobloise
Avenue du Grand Sablon
38 700 La Tronche

Si la copie de sauvegarde ne respecte pas ces conditions, celle-ci est rejetée et elle ne peut pas être retenue en cas de défaillance dans la transmission de l'offre électronique.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Afin d'acquérir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif, les candidats doivent transmettre une demande au plus tard le 10 décembre 2023 à minuit aux courriels suivants : f.aberlin@pfi-grenoble.com, l.mathon@pfi-grenoble.com.

9. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU AU MARCHÉ

Le candidat retenu doit pouvoir avant la signature et la notification du marché fournir les attestations fiscales et sociales sous peine de ne pas être désigné comme titulaire en vertu des dispositions prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique :

- L'attestation de régularité fiscale à jour ;
- La dernière attestation de vigilance à jour datant de moins de 6 mois ;
- La liste nominative des salariés étrangers ;
- Une attestation d'assurance civile en cours de validité couvrant les risques pouvant intervenir dans l'exécution du présent marché ;
- Un extrait de l'inscription au RCS délivré par le greffe du tribunal de commerce datant de moins de 3 mois ;
- Si le signataire n'apparaît pas sur le KBIS de la société, une délégation de pouvoirs en cours de validité justifiant que le signataire de l'acte d'engagement est habilité à engager juridiquement la société.

10. PROCÉDURES DE RECOURS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance qui sera chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal judiciaire de Grenoble
Place Firmin Gautier
38 019 Grenoble
Téléphone : 04 38 21 21 21

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal judiciaire de Grenoble
Place Firmin Gautier
38 019 Grenoble
Téléphone : 04 38 21 21 21